



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

> *Débatu en Comité Syndical le 11 juillet 2005 et le 11 mai 2006*

> Approuvé par le Comité Syndical du SCOT du Pays de Gex le 12 juillet 2007

SOMMAIRE

■ Edito	P 3
■ Préambule	P 4
Quelle évolution du cadre de vie gessien	P 4
■ Rappel du contenu d'un PADD	P 5
Qu'est-ce qu'un PADD ?	P 5
La logique d'un PADD	P 5
La présentation d'objectifs sur de grandes problématiques d'intervention	P 5
■ Chap 1 : Synthèse du diagnostic territorial	P 6
Un Pays riche mais ... fragile	P 6
Partie 1 : Une économie dépendante	P 7
Partie 2 : Des identités et des équilibres bousculés	P 8
Partie 3 : Des déplacements en croissance continue	P 9
Partie 4 : Un territoire acteur de son développement	P 10
■ Chap 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable	P 11
Un Pays et des espaces de vie et de développement	P 11
Partie 1 : Des espaces de vie	P 12
Partie 2 : Des espaces d'articulation	P 13
Partie 3 : Des liens à privilégier	P 14
Partie 4 : Des espaces de développement	P 15
■ Chap 3 : Trois objectifs	P 16
Partie 1 : Objectif n°1 – Confirmer le Pays de Gex comme un territoire de qualité	P 17
Partie 2 : Objectif n°2 – Rééquilibrer le développement du Pays de Gex	P 23
Partie 3 : Objectif n°3 – Affirmer le Pays de Gex au sein du Bassin genevois	P 30

Edito de Monsieur le Président et de Madame la Vice-présidente

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gex, dont nous avons engagé l'élaboration, est un outil d'aménagement et de planification stratégique. D'ici 2006, il doit nous conduire à élaborer un projet de développement dont les orientations guideront de façon globale et coordonnée, l'évolution de notre territoire pour les dix ans à venir.

C'est dans cet objectif, et parce qu'il revient à chacun d'imaginer et de façonner l'avenir de notre territoire, que nous avons conduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui vous est présenté ici. Il a été soumis au débat du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT le 11 juillet 2005. Il est aujourd'hui à nouveau débattu ce 11 mai 2006 pour intégrer le résultat de notre travail depuis un an.

Notre ambition pour le territoire se décline en trois grandes orientations politiques qui guideront les actions à mettre en place dans tous les domaines qui touchent à notre vie quotidienne :

- la première inscrit le Pays de Gex comme un territoire de qualité, au caractère naturel et préservé, que seule une organisation maîtrisée permettra de conserver.
- la seconde repose sur la notion d'équilibre dans l'organisation de territoire au sein duquel l'implantation des zones d'habitat et d'activités doit se faire selon une logique de pôles structurés.
- la troisième enfin, s'attachera à affirmer le Pays de Gex au centre du bassin genevois et à confirmer sa participation à la dynamique de la métropole genevoise.

C'est à cette condition que nous arriverons à construire un projet politique qui, s'appuyant sur un territoire cohérent mais diversifié, privilégiera l'intérêt général et confortera le Pays de Gex au sein du bassin lémanique.

Le Président
Etienne BLANC



La Vice-Présidente
Jocelyne BOCH



Préambule

Quelle évolution du cadre de vie gessien

C'est à cette question centrale que notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) doit répondre. Le SCOT a en effet pour dessein l'orientation collective et partagée, à l'échelle du Pays de Gex, de son évolution.

Première étape de son élaboration, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'attache à faire la synthèse de ce que pense, demande et même parfois espère la population gessienne pour les quinze ans à venir. Ainsi, il trace les grandes lignes du «souhaitable» pour le Pays de Gex.

Il est ainsi la pierre angulaire du futur SCOT, fruit d'une discussion politique et technique approfondie qui, par itérations successives, a permis de forger un consensus sur les principes fondamentaux de gestion du territoire.

Au-delà des points de vue exprimés à l'occasion des réunions publiques, consultations d'acteurs, questionnaire adressé à la population, ce qui a guidé nos réflexions, c'est le principe du **développement durable** qui tend à allier, dans une vision à long terme : efficacité économique, satisfaction de besoins sociaux et protection de l'environnement.

Ce document repose sur des choix qui ne sont ni des fuites en avant, ni de simples prises en compte «au fil de l'eau» de tendances déjà observées sur le territoire mais bel et bien la marque de notre volonté collective d'engager des changements dans la conception de l'aménagement de notre territoire. Trois objectifs majeurs se sont précisés suite au diagnostic et à la concertation :

- Qualité de l'offre territoriale du Pays de Gex,
- Equilibre du développement préservant dans des conditions satisfaisantes les différentes fonctions territoriales,
- Inscription du Pays de Gex dans la dynamique de développement du bassin genevois.

Le scénario que nous avons retenu est donc un projet d'envergure, équilibré, visant à faire du Pays de Gex un territoire attractif tout en offrant un cadre de vie de qualité car maîtrisé, ouvert sur son environnement et en particulier le bassin de vie genevois.

Pour faire vivre ce scénario, notre SCOT devra notamment permettre une cohérence avec :

- les orientations des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux,
- les orientations et actions du territoire genevois,
- les actions engagées et à engager au niveau du territoire.

Rappel du contenu d'un PADD

Qu'est-ce qu'un PADD ?

Les termes de la loi sont les suivants :

- Article L 122-1 : le SCOT «présente le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile»

Pour mettre en œuvre le PADD, le SCOT fixe dans le respect des équilibres résultants des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles et forestiers.

La logique d'un PADD

La construction d'un PADD suppose la prise en compte d'une série de critères dont la signification et les contenus sont forts :

- Une **logique de développement durable** qui vise la prise en compte des besoins des générations futures. Pour ce faire, trois paramètres sont nécessaires : le local et le global, le court et le moyen terme, la prise en compte réciproque de l'économie, du social et de l'environnement.
- Un **projet évolutif** dans le temps.
- Un **projet débattu** qui repose sur l'organisation d'un débat aussi large et transparent que possible.
- Un **projet Politique** dans le sens où il s'agit à terme de servir les intérêts et les choix des hommes et des femmes qui cohabitent et travaillent dans un territoire et décident d'en assumer collectivement le développement.
- Un **projet apte à être décliné à différentes échelles** et ce, par exemple dans le cadre de déclinaisons territoriales adaptées (schémas de secteurs, espace de vie...).

La présentation d'objectifs sur de grandes problématiques d'intervention

Le PADD a pour objet la présentation **des objectifs des politiques publiques d'urbanisme à mener sur le Pays de Gex**. Il présente un caractère global qui embrasse les problématiques suivantes :

- politique de l'habitat,
- politique coordonnée du développement économique et régulation de l'offre commerciale,
- nature des grands équipements,
- problématique des loisirs et du tourisme,
- déplacement des personnes et des marchandises et organisation urbaine,
- politique environnementale, préservation et mise en valeur des espaces naturels et agricoles.

Chapitre 1

Synthèse du diagnostic territorial

Un Pays riche mais ... fragile

Le Pays de Gex est communément considéré comme un territoire dynamique et favorisé. Bien que certains indicateurs le démontrent, cette situation masque des réalités beaucoup plus contrastées que nous devons prendre en compte afin de bâtir un Projet de territoire qui ait du sens et qui réponde non seulement aux préoccupations des Gessiens mais aussi aux enjeux du développement durable.

La progression démographique du Pays de Gex reste très forte, supérieure à celle de l'Ain et près de 4 fois plus soutenue que la moyenne nationale.

Une attractivité due pour une bonne part à l'installation de ménages d'actifs, typiques des secteurs résidentiels dont le développement est basé sur l'accession à la propriété dans des aires urbaines en bonne santé économique

A l'inverse, les jeunes sont de moins en moins présents en raison d'une offre en formation insuffisante et des difficultés de logement qu'ils peuvent rencontrer.

En effet, à l'échelle du territoire, le parc de logements ne peut répondre à la forte demande qui résulte en grande partie du rayonnement de l'agglomération genevoise. L'influence de l'agglomération de Genève est d'ailleurs très nette : la quasi continuité urbaine entre l'agglomération genevoise et l'aire urbaine de Thoiry/Ferney-Voltaire. Cette zone frontalière compte près de 45% de la population du Pays de Gex.

La pression foncière extrême se traduit, sur le plan spatial par une croissance urbaine déséquilibrée et sur le plan quantitatif par une crise du logement. Ainsi, le déficit de logements aidés constitue un problème majeur auquel il faut répondre afin d'assurer un équilibre en terme de mixité spatiale et sociale. Les actions prévues dans le cadre du PLH (Programme Local de l'Habitat) sont relayées dans le SCOT.

Plus globalement, bien que le territoire connaisse un développement en pôles urbains, il présente encore, dans son ensemble, un caractère plutôt rural. Les réponses à la question de la croissance urbaine sur le Pays de Gex s'appuient sur les problématiques d'extension urbaine, de densification, de requalification ou de renouvellement du tissu de l'habitat.

Le développement de l'urbanisation entraîne l'évolution du mode de vie des gessiens, longtemps plutôt rural, vers celui d'une grande agglomération avec des exigences fortes en terme de services.

■ Partie 1 : Une économie dépendante	P 7
■ Partie 2 : Des identités et des équilibres bousculés	P 8
■ Partie 3 : Des déplacements en croissance continue	P 9
■ Partie 4 : Un territoire acteur de son développement	P 10

Partie 1

Une économie dépendante

Un autre enjeu du territoire réside dans son déficit d'emplois puisqu'il ne compte qu'environ 9 800 emplois pour 27 600 actifs, soit 2,8 actifs par emploi.

Le corollaire à cet important déficit est une part très importante d'actifs quittant le Pays de Gex pour se rendre sur leur lieu de travail : 55% des actifs résidant dans le Pays de Gex ont un emploi hors du département de l'Ain, essentiellement dans le canton de Genève. Cette situation est source de déséquilibre territorial, d'inéquité sociale et de nuisances liées aux déplacements qu'elle engendre.

En matière économique, la position du Pays de Gex présente des atouts et des inconvénients. **Son appartenance au bassin genevois lui permet d'avoir une visibilité globale mais insuffisante pour son aire spécifique en terme d'avantages concurrentiels vis-à-vis des autres sites du bassin.** Bien que les technoparcs répondent en partie à cette problématique, d'autres facteurs viennent renforcer ce manque de visibilité de la stratégie économique locale : absence de schéma global des implantations économiques (implantations hétérogènes d'activités commerciales notamment). S'ajoutent à cela les difficultés à trouver des lieux d'accueil (bureaux, locaux...) sur le territoire en raison de la rareté de l'offre et du prix du foncier qui touche particulièrement le secteur artisanal, l'un des plus dynamiques du Pays de Gex.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de renforcer les coopérations économiques d'agglomération dans le cadre de projets communs.

Malgré un certain nombre d'atouts en matière de développement touristique (la station Monts Jura, le thermalisme, le patrimoine culturel, paysager et le patrimoine gastronomique : viticulture, fromage...), le Pays de Gex souffre d'un déficit de produits touristiques, renforcé par une faible notoriété, en dépit de la proximité de Genève.

Or, le Pays de Gex peut développer une offre de loisirs « touristiques » pour une clientèle de proximité. Cela suppose de définir les cibles et donc la stratégie à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Partie 2

Des identités et des équilibres bousculés

Les espaces agricoles sont à la fois le support d'une activité économique et de la trame paysagère du Pays de Gex. L'activité agricole est donc garante d'équilibre dans l'occupation des sols : paysages, gestion des espaces, animation du milieu rural et urbain. Elle conditionne pour une part l'attractivité du Pays de Gex et la qualité de vie des habitants.

Or, ces espaces sont de plus en plus compromis par la pression foncière, rendant difficile l'implantation ou la survie des exploitations agricoles. Cette situation est renforcée par des conditions d'exploitation de plus en plus délicates : problèmes de morcellement des exploitations par l'urbanisation, problèmes de conflits et d'usage du territoire, de rentabilité économique des exploitations. Le SCOT doit donc proposer des solutions opérationnelles pour permettre le maintien de cette activité sur son territoire.

Au niveau paysager et environnemental, la gestion de la trame bocagère traditionnelle, des cours d'eau, de la ressource en eau potable, des continuums écologiques entre la montagne et la plaine ainsi que l'affirmation de limites paysagères claires pour la croissance urbaine sont des enjeux fondamentaux.

Par ailleurs, la Valserine, espace de nature à proximité de l'agglomération genevoise, fait figure d'espace « authentique » encore préservé. Elle possède une dimension identitaire se rattachant aux paysages et patrimoine jurassiens. L'évolution et l'intégration des activités touristiques dans le milieu naturel et la question de la valorisation du patrimoine architectural doivent permettre des perspectives de développement touristique et économique, plus seulement liées à la saison hivernale.

Source d'équilibre, la pérennité du système agro-sylvicole en place dans la vallée est également un réel enjeu pour cette partie du territoire et en particulier le maintien des paysages ouverts et de la biodiversité qui l'accompagne.

Ainsi, malgré la croissance urbaine, le cadre naturel et environnemental du Pays de Gex est encore relativement peu artificialisé. Les éléments naturels y possèdent encore un « degré de liberté » qui marque le cadre de vie gessien.

Il est cependant nécessaire de veiller à son équilibre et de mettre au point des modalités de conservation et de gestion durable garantissant son équilibre écologique.

Le PNR du Haut Jura sera l'un des partenaires privilégiés accompagnant la mise en œuvre de ces actions.

Au regard de ces différents enjeux le SCOT envisage l'espace naturel et les paysages de manière globale comme des éléments de cadre de vie et de patrimoine à protéger pour les générations futures.

Partie 3

Des déplacements en croissance continue

Les échanges avec la Suisse sont aujourd'hui importants et la satisfaction de ces besoins devient difficile, d'autant qu'il est malgré tout nécessaire d'assurer leur développement en harmonie avec le Pays de Gex.

Les échanges transfrontaliers, aujourd'hui essentiellement basés sur l'utilisation de la voiture, ne prennent pas en compte de manière optimale le réseau existant. Les réseaux de transports collectifs entre les territoires fortement urbanisés (Gex/Ferney-Voltaire/Saint-Genis-Pouilly) et les pôles à forte demande de Genève sont insuffisants et l'intermodalité quasiment inexistante.

Par ailleurs, la connexion insatisfaisante avec le réseau autoroutier au sud du Pays de Gex définit un enjeu fort pour le territoire du SCOT : le raccordement de l'actuelle voie rapide RD984 au sud sur l'A40 faciliterait son désenclavement.

D'autres problématiques importantes sont à prendre en compte dans le cadre du SCOT : la fonction de la RD1005 et de la RD984c, le prolongement d'une voie structurante après le rond-point de la porte de France, au-delà du CERN, le trafic routier de transit dans Ferney-Voltaire, le trafic orienté est-ouest en traversée des centres urbains, la sécurité des traversées et l'accessibilité multimodale future aux projets de développement, proches de l'aéroport Genève-Cointrin.

Comme pour un grand nombre d'autres problématiques, celles-ci ne peuvent être traitées que conjointement avec les partenaires suisses dans le cadre d'une politique coordonnée en matière d'infrastructures routières et de transports collectifs, ceci afin de répondre efficacement aux évolutions à venir.

Partie 4

Un territoire acteur de son développement

Ces problématiques, identifiées à l'échelle du Pays de Gex, établissent le contexte de définition du **projet commun, cohérent et porté collectivement**.

Sur ce territoire intégré dans la dynamique genevoise, les tendances doivent se maintenir voire s'amplifier dans l'avenir, avec l'entrée en vigueur depuis le 1er juin 2002 des **accords bilatéraux Union Européenne – Suisse** et depuis le 1er juin 2004 avec la mise en œuvre du second volet de ces mêmes accords et plus tard de l'adhésion à l'espace Schengen.

La Communauté de Communes du Pays de Gex a déjà lancé un certain nombre de réflexions pour un développement plus harmonieux et maîtrisé de son territoire : Programme Local de l'Habitat, Contrat de Rivières Transfrontalier, Contrat de Développement Région Rhône-Alpes avec le bassin bellegardien, ainsi que d'autres projets de coopération avec la Suisse et le Jura.

Le SCOT est l'occasion de donner une impulsion nouvelle à l'évolution du Pays de Gex au moyen des options/choix retenus suivants :

- **confirmer la multi-polarité du Pays** tout en veillant à une répartition rationnelle des services,
- **développer des transports multi-modaux** à l'intérieur du Pays de Gex et en liaison avec le territoire proche,
- **protéger l'environnement et les paysages** (action réglementaire et de proximité) afin de garantir la diversité du territoire,
- **assurer l'équilibre emploi/habitat en :**
 - diversifiant et densifiant l'habitat,
 - renforçant le développement et l'intégration des pôles économiques à la sphère genevoise par une gestion plus rationnelle et dynamique,
- **mettre en place une politique de gestion foncière** afin de répondre aux problèmes identifiés.

Chapitre 2**Projet d'Aménagement et de Développement Durable****Un Pays et des espaces de vie et de développement**

Notre territoire se structure autour de différents espaces qui représentent des enjeux transversaux ou plus localisés.

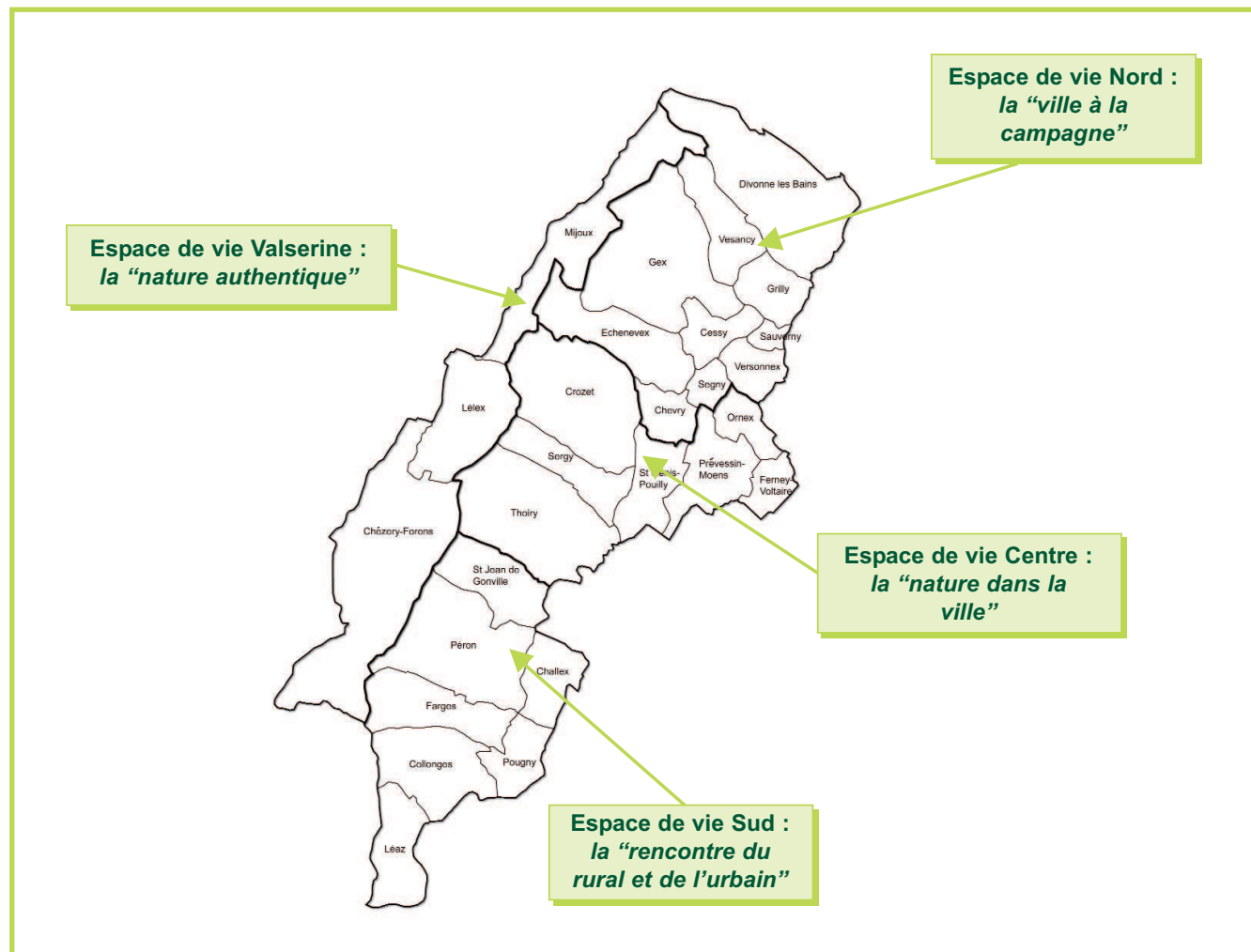
Ce sont en particulier :

- | | |
|--|-------------|
| ■ Partie 1 : Des espaces de vie | P 12 |
| ■ Partie 2 : Des espaces d'articulation | P 13 |
| ■ Partie 3 : Des liens à privilégier | P 14 |
| ■ Partie 4 : Des espaces de développement | P 15 |

Partie 1

Des espaces de vie

Des **espaces de vie** dont les limites sont déterminées par différents éléments de cohérence : urbanisme, géographie, paysage. Ils sont au nombre de quatre.

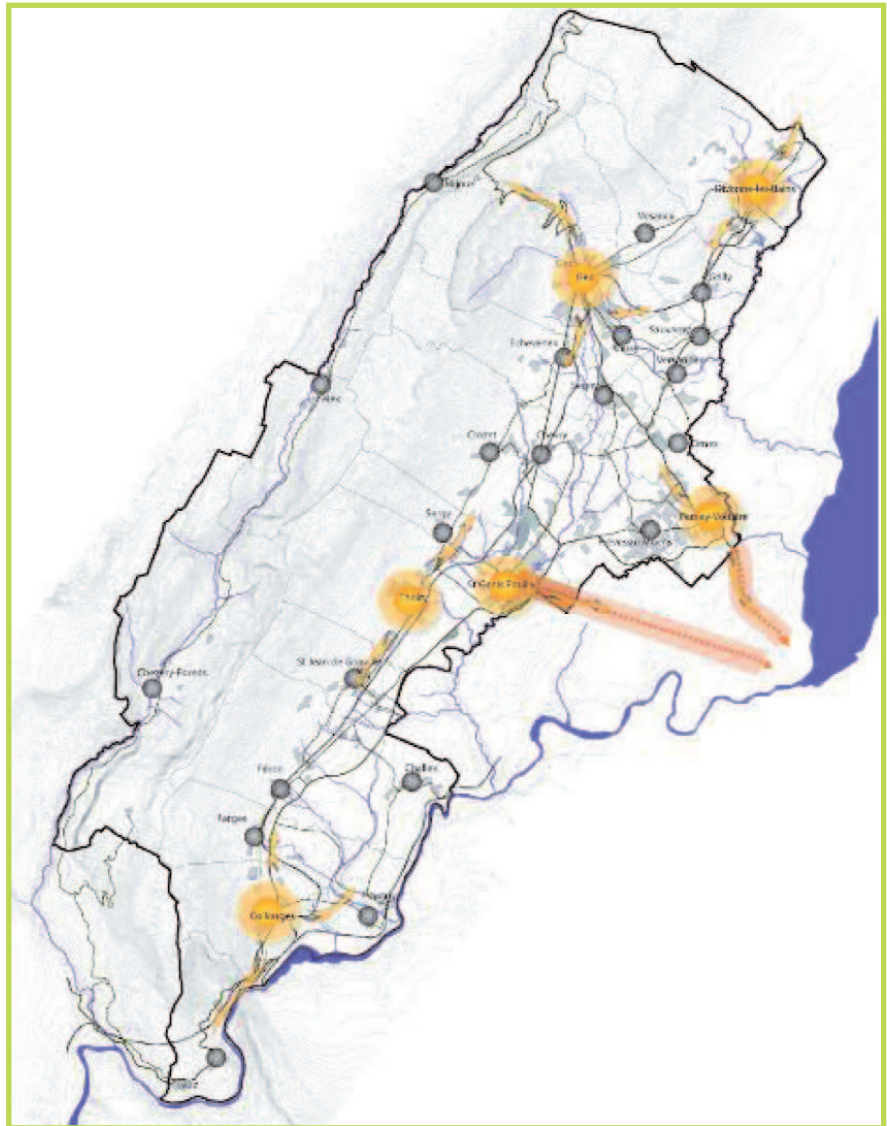


Partie 2

Des espaces d'articulation

Au croisement de ces entités, certains secteurs jouent un rôle particulier d'interface. On compte ainsi parmi les **espaces d'articulation** :

- Divonne-les-Bains qui lie le Pays de Gex au canton de Vaud,
- Gex qui constitue une porte d'entrée pour la Valserine et, au-delà, un carrefour d'échanges entre le Pays de Gex et le Jura,
- Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly qui jouent un rôle de pivot et d'interconnexion entre Genève et le Pays de Gex,
- Thoiry qui assure une fonction d'interface entre l'espace d'urbanisation plus dense du Nord et du Centre et le sud du territoire, plus rural,
- Collonges qui est le lien entre le Pays de Gex et le bassin bellegardien ou bien la Haute-Savoie,
- Chézery-Forens qui marque l'entrée en Valserine depuis Bellegarde-sur-Valserine.



Partie 3

Des liens à privilégier

La configuration de notre territoire nous amène à constater qu'un certain nombre de liens sont à privilégier dans nos réflexions.

- Il s'agit tout d'abord des liens qui peuvent exister entre la communauté de communes et Thoiry dans le cadre d'un projet associant les sites de Technopolis et du Technoparc.
- Par ailleurs, la problématique du tourisme est susceptible d'associer dans une même dynamique, les communes de Chézery-Forens, Léléx et Mijoux, dans l'optique aussi d'une gestion commune de «Monts Jura».
- Enfin, le constat d'une conurbation «de fait» entre les communes de Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns suscite des démarches communes en matière d'urbanisme et de services.



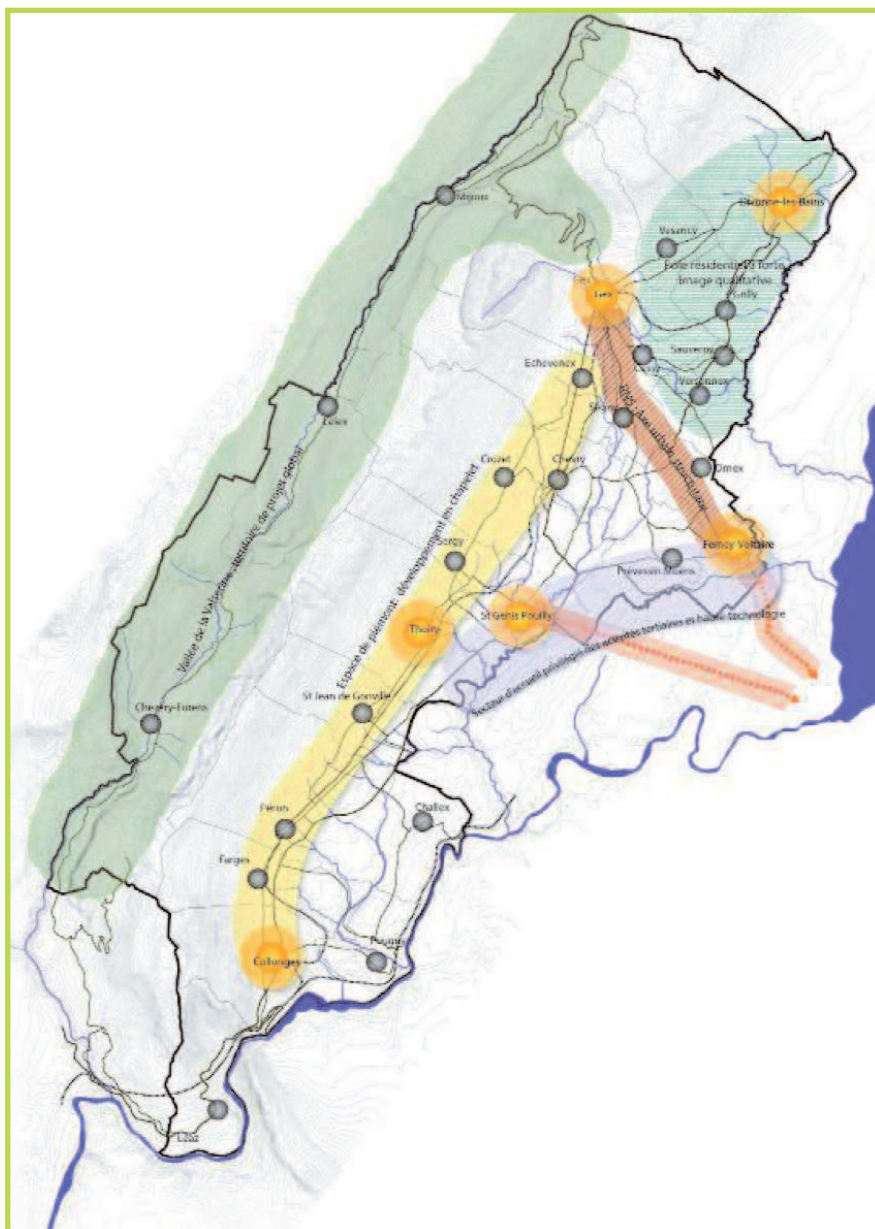
Partie 4

Des espaces de développement

Enfin, dans une optique de développement, cinq sites structurent notre territoire ; ils représentent des territoires à enjeux pour l'ensemble de notre territoire.

Ces **sites de développement** sont :

- **L'axe urbain autour de la RD1005** : cette liaison historique qui structure le Pays de Gex d'Est en Ouest, de Genève à la Valserine devient l'espace de représentation gessien, mixant les fonctions : activités économiques, logements, «espaces naturels». Cette voie est à requalifier, pour permettre, notamment, une desserte en transport en commun efficace et un parcours multi-modes (cycles, piétons, rollers...).
- **Un pôle à forte image** : un environnement préservé qui s'étend de Divonne-les-Bains, au nord, à l'espace centre du Pays de Gex. Ce cadre de vie valorisant, au travers des espaces naturels et d'un bâti de qualité, est en équilibre avec une activité économique locale.
- **Un secteur privilégié pour la haute technologie : «l'arc franco-suisse»**. Cet espace doit concentrer le maximum d'atouts fonctionnels : desserte, transports en commun, visibilité et notoriété, proximité de services.... Il doit permettre de développer une vocation préférentielle à dominante tertiaire, du fait de son ancrage sur une position frontalière stratégique allant de Ferney-Voltaire à Thoiry.
- **L'espace de piémont** : la typologie des bourgs par extension du centre existant, représente une structure en «chapelet», qu'il s'agit de préserver, notamment en raison de sa dimension identitaire et patrimoniale au sein du Pays de Gex.
- **L'espace de vallée de la Valserine** : Cette zone de moyenne montagne, de référence, doit s'orienter vers un équilibre entre tourisme maîtrisé et gestion des espaces naturels et agricoles afin d'éviter «la fermeture» de la vallée.



Ces éléments constitutifs du territoire et de son évolution ont guidé notre réflexion sur les objectifs des politiques publiques que nous conduisons en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de services et de déplacements.

Chapitre 3

Trois objectifs

Notre ambition pour le territoire gessien se décline en trois objectifs transversaux majeurs présentant les orientations politiques pour les dix ans à venir.

■ Partie 1 : Objectif n°1

Confirmer le Pays de Gex comme un territoire de qualité

P 17

1•1 Préserver et mettre en réseau les espaces naturels

P 17

1•2 Préserver et valoriser l'espace agricole

P 18

1•3 Mettre en réseau les espaces «non construits»

P 19

1•4 Gérer et valoriser le patrimoine bâti et naturel

P 20

1•5 Prévenir les risques naturels ou liés aux activités et veiller à la protection des ressources naturelles

P 21

1•6 Gérer avec prévoyance la «ressource en eau»

P 22

■ Partie 2 : Objectif n°2

Rééquilibrer le développement du Pays de Gex

P 23

2•1 S'appuyer sur le réseau urbain du Pays de Gex

P 23

2•2 Développer une politique d'équipements et de services

P 24

2•3 Maîtriser la pression foncière afin de gérer le développement urbain

P 25

2•4 Densifier, diversifier et qualifier l'habitat

P 26

2•5 Mettre en œuvre une stratégie communautaire d'implantations d'activités économiques s'appuyant sur une organisation et une qualité des espaces d'accueil

P 27

2•6 Améliorer les déplacements des personnes

P 28

2•7 Arrimer notre territoire au Parc Naturel Régional

P 29

■ Partie 3 : Objectif n°3

Affirmer le Pays de Gex au sein du bassin de vie de Genève

P 30

3•1 Participer à la stratégie du développement du bassin de vie genevois

P 30

3•2 Renforcer les dessertes pour faciliter les échanges transfrontaliers

P 31

3•3 Poursuivre et renforcer nos partenariats avec les territoires français voisins

P 32

3•4 Organiser et structurer une offre touristique ouverte sur le bassin lémanique

P 33

3•5 Promouvoir une qualité urbaine, architecturale et environnementale

P 34

Partie 1

Objectif n°1

Confirmer le Pays de Gex comme un territoire de qualité

L'avenir du Pays de Gex dans le bassin genevois est fondé sur la qualité de son offre territoriale. Seule une urbanisation maîtrisée permettra de conserver son caractère attractif. C'est un de nos objectifs majeurs à long terme, afin de garantir une qualité de vie à l'ensemble de nos concitoyens. Le principe «d'urbanisation maîtrisée» ne se définit pas comme un repli ou une «stratégie de défense» mais comme l'occasion de bâtir une identité et un développement durables.

La dimension qualitative de notre projet de développement

repose sur ces orientations :

- Préserver et mettre en réseau les espaces naturels
- Préserver et valoriser l'activité agricole
- Mettre en réseau l'ensemble des espaces «non construits»
- Gérer et valoriser le patrimoine bâti
- Prévenir les risques naturels ou liés aux activités et veiller à la protection des ressources naturelles
- Gérer avec prévoyance la ressource en eau

1.1 Préserver et mettre en réseau les espaces naturels

Rappel du diagnostic :

*Le diagnostic territorial a mis en évidence que le territoire du SCOT du Pays de Gex recèle **des richesses écologiques, faunistiques et floristiques**. 31 sites relèvent de la procédure ZNIEFF de type 1, 4 de la procédure de type ZNIEFF 2. 56 zones sont concernées par des arrêtés de biotope. Les entités géographiques et paysagères sont variées sur le périmètre du SCOT : de la Vallée de la Valserine à forte dominante rurale à la plaine gessienne en passant par la chaîne du Haut-Jura.*

Le recensement de la faune et de la flore de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura met en évidence une richesse écologique importante. Par ailleurs, le réseau européen Natura 2000 réalise actuellement des études sur trois sites.

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura constitue un partenaire incontournable et reconnu pour le développement local et la protection de cet espace.

Les espaces naturels du Pays de Gex sont soit vécus de manière contraignante (Réserve Naturelle), soit peu «reconnus» («peu visibles»). Il s'agit donc de leur donner du sens et d'agir afin qu'ils contribuent au maintien des paysages gessiens.

Notre territoire est caractérisé par une richesse paysagère et écologique provenant d'éléments significatifs comme le bocage gessien, le Jura et la Valserine. Afin de préserver la diversité paysagère et les milieux écologiques qui lui sont associés, **nous devons maintenir, voir (re)créer, des liens entre les espaces de nature :**

- Pour cela, il nous faut conduire une politique active de **confortement et de préservation des continuités vertes écologiques et paysagères déjà existantes**, comme les cours d'eau ou les boisements (haies, vergers, parcs...). Cette politique s'adresse au territoire gessien et doit respecter une continuité avec les territoires voisins (les cantons de Genève et de Vaud, le Jura, le Bassin bellegardien et la Haute-Savoie).

- Le fait de maintenir ces «liens verts» nous **protègera de l'étalement urbain et assurera un maillage naturel**.

- Ainsi, ils vont nous permettre d'assurer **des fonctions écologiques** (maintien des passages pour la faune, corridors écologiques...) et **paysagères** (continuité paysagère entre le sommet du Jura, les versants, le piémont et la plaine).

Ils permettront aussi **d'entretenir ou de (re)créer des liens entre les espaces naturels et les espaces agricoles de plaine**.

Il s'agit aussi **d'identifier et de valoriser les éléments structurants du paysage :**

- Ainsi, les routes contribuent à la perception du paysage sans avoir exclusivement une logique routière. Un vocabulaire **d'axe végétalisé et de coulée verte, type parkway**, serait à développer (RD1005, D 984...) pour les voies existantes ou à créer.
- Il en est de même pour la voie ferrée qui porte autant d'enjeux en terme de déplacements qu'en terme de structure verte potentielle.
- Egalement, il est nécessaire que soient valorisés **certains lieux de perception du paysage gessien** tels que les points de vue depuis le Mont Rond, la télécabine du Fierney à Crozet, le débouché sur la plaine gessienne depuis Fort L'Ecluse et également depuis Genève, ou depuis la RD 984.

Enfin, nous devons également veiller à **développer une gestion harmonieuse et partagée des sites, naturels, protégés ou pas**, en définissant les conditions d'accessibilité, la juxtaposition des usages, les modalités d'entretien et les mesures de protection (pour sauvegarder entre autre les espèces remarquables).

1•2 Préserver et valoriser l'espace agricole

Rappel du diagnostic :

Le diagnostic territorial montre que l'agriculture gessienne constitue un bassin d'approvisionnement de l'agglomération genevoise. Les échanges commerciaux avec la Suisse, en zone franche, contribuent en partie à maintenir les 284 exploitations (professionnelles et non professionnelles) agricoles présentes sur le territoire du SCOT.

L'agriculture joue un rôle économique mais aussi un rôle d'entretien et de valorisation des paysages. Elle contribue ainsi au cadre et à la qualité de vie des habitants. Or, cette activité est aujourd'hui menacée par la forte pression foncière et la pérennité des exploitations n'est plus garantie.

Face à ce constat, les principaux enjeux sont :

- *La dégradation des conditions d'exploitation : problèmes de vieillissement des exploitants, du morcellement des exploitations par l'urbanisation, problèmes de conflits d'usages du territoire,*
- *Les questions d'un maintien d'un certain équilibre entre une activité agricole et une urbanisation croissante. Quel (re)positionnement de l'activité agricole dans le Pays de Gex ? Une nouvelle forme d'agriculture «péri-urbaine» ? Quelle stratégie d'anticipation des mutations ?*
- *Le risque de perte de caractère des paysages de la vallée de la Valserine et de la plaine gessienne.*

Les espaces agricoles ne doivent pas être définis comme des réserves foncières pour l'urbanisation future. C'est pourquoi, il convient d'encourager les communes du territoire couvert par le SCOT à **identifier des espaces à vocation agricole affirmée**.

Il s'agit de secteurs à valeur de production économique mais aussi de secteurs agricoles présentant une valeur forte paysagère et écologique.

Mais cette protection réglementaire ne suffit pas et il sera nécessaire de mettre en place des actions plus volontaristes et opérationnelles, d'ordre économique et partenarial, envers les agriculteurs. **Il conviendra de mettre en place «une politique agricole»** pour permettre à l'activité économique agricole de se maintenir. Il faudra également aborder la question de la transmission des exploitations et du foncier.

Plus globalement, il est nécessaire de s'interroger sur le positionnement de l'activité agricole dans un espace à forte valeur ajoutée. L'agriculture gessienne comporte une dimension économique et culturelle qu'il convient de mettre en valeur.

Les pratiques douces de loisirs, l'agrotourisme et la valorisation de l'agriculture en lien avec les marchés locaux sont aussi des priorités à prendre en compte.

Par ailleurs, **la préservation des espaces agricoles sera menée de manière différenciée à l'intérieur du territoire du SCOT**. En effet, la question de l'évolution de l'agriculture au sein du Pays de Gex, se pose différemment selon les entités du Pays de Gex.

- Concernant la Valserine, le maintien des espaces ouverts, face à la progression des friches reste l'enjeu majeur. Les problématiques d'activité agricole et de paysage y sont étroitement liées, tout comme dans les alpages du côté lac.
- La préservation des terres agricoles comme celle du bocage sont quant à elles les enjeux essentiels de la plaine gessienne. Le confortement, la protection et la valorisation du bocage comme singularité paysagère et comme espace de développement de la petite faune sont des enjeux forts.

1.3 Mettre en réseau les espaces «non construits»

Rappel du diagnostic :

*Le Pays de Gex a subi de **profondes transformations** depuis 1945. Sur cet espace rural centré sur la polyculture et l'élevage, l'implantation du CERN en zone transfrontalière ou l'extension de l'aéroport international de Genève-Cointrin, ont entraîné une forte croissance urbaine et une pression foncière dès le début des années 1960.*

*Les **paysages façonnés par l'agriculture ont été transformés par la dynamique urbaine** qui progresse en «tâche» depuis l'agglomération genevoise. A proximité de la frontière, la croissance urbaine entraîne la déstructuration de l'espace rural et les limites entre les communes perdent de leur lisibilité.*

***Maintenir une identité gessienne et préserver un cadre de vie** tout en maîtrisant la croissance urbaine du Pays de Gex restent l'enjeu urbain principal. L'augmentation programmée de la population, à des rythmes plus modérés que dans la période 1982-1990, justifie la création **d'espaces de respiration urbaine et de coupures vertes**. Le principe de «**parc urbain**» permet d'organiser les espaces ouverts ou de détente en cohérence avec le développement urbain futur et les besoins qui lui seront associés.*

Le principe de développement que nous avons retenu, notamment pour la partie centrale du Pays de Gex sujette à une urbanisation plus dense, est de **fonder le développement du territoire en s'appuyant sur une trame verte** dont la typologie et les usages assurent un équilibre entre les espaces de densité urbaine et les espaces non construits.

C'est par **cette trame verte** que nous arriverons à contenir, organiser et qualifier le développement urbain.

C'est en nous appuyant sur le réseau d'espaces non construits existants (zone agricole proche de la ville, friches, bois...) que nous arriverons à délimiter les périmètres d'urbanisation future par une «frontière naturelle». **La mise en place de cette trame verte qui nous servira à organiser la croissance urbaine en alternant discontinuités, coupures vertes et urbanisation tout en limitant la consommation d'espaces.**

La création de ce réseau «vert» (espaces de respiration) **mettra en valeur les atouts du territoire, les éléments remarquables** : zones humides à haute valeur écologique, arbres remarquables, réseau d'entités boisées, bocages.... Il s'agira aussi d'intégrer le grand paysage et d'adopter des mesures de conservation et de confortement des continuités écologiques, pour assurer un développement de la flore et de la faune.

Ce système permet aussi de structurer le réseau des liaisons douces (cycles, piétons, rollers...).

Les éléments constitutifs de cette trame verte peuvent présenter différentes fonctions :

- un élément de repère à l'échelle de la commune,
- un lieu de «confluence» ou de «convergence» (accueillant par exemple un équipement structurant),
- un lieu pratiqué quotidiennement,
- une articulation entre des ensembles de logements,
- un espace de «respiration urbaine» vaste espace de jeu ou de loisirs de proximité,

Cette trame verte **permettra donc de mettre en réseau** et en **relation** l'ensemble des espaces non construits, depuis les petits terrains récréatifs (square), jardins de quartiers, parcs urbains, parcs suburbains jusqu'aux paysages agricoles et «naturels» .

Elle deviendra une offre d'espaces de détente, d'agrément et de loisirs pour les résidents gessiens et plus largement pour les citoyens genevois. Ce système de trame doit donc être pensé en cohérence avec Genève et permettra de maintenir un cadre de vie de qualité.

1-4 Gérer et valoriser le patrimoine bâti et naturel

Rappel du diagnostic :

Les noyaux anciens des bourgs et villages de la Vallée de la Valserine et de la Plaine gessienne abritent des ensembles bâtis traditionnels. Ces éléments constituent une partie du patrimoine gessien.

La Vallée de la Valserine moins soumise à la dynamique urbaine présente une plus grande proportion de bâtiments à l'architecture traditionnelle. Il en est de même pour les cours de villages.

Il convient de distinguer la valorisation du patrimoine bâti traditionnel et le renouvellement du bâti plus récent.

La protection, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine contribuent à définir l'identité d'un pays mais aussi la qualité de vie de ses habitants. La valorisation du patrimoine peut être abordée comme un enjeu économique, notamment du point de vue du tourisme local et régional.

La politique patrimoniale (au sens de patrimoine naturel et culturel) du Pays de Gex pourrait se développer et s'appuyer sur des points forts existants :

Fort l'Ecluse (fortifications militaires), Ferney-Voltaire (Château de Voltaire), Gex (centre urbain ancien), la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura et le réseau de sentiers découverte dont plusieurs sont organisés autour de thèmes (sentier des pierres à cupules de Saint-Jean-de-Gonville, sentier du Reculet, parcours historique de Gex, parcours transfrontaliers, les moulins de l'Allondon).

Les sites archéologiques d'intérêt majeur devront être repérés et protégés.

Une meilleure qualification du bâti (renouvellement urbain, maintien du patrimoine, réhabilitation) doit être également recherchée afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie gessien ainsi qu'à son attractivité touristique.

En outre, il faut **engager et soutenir les initiatives de revalorisation des centres bourgs** (réhabilitation, extension urbaine d'échelle adaptée, programmes de requalification des espaces publics...) et de mise en valeur «du petit patrimoine».

Par ailleurs, dans certains secteurs sensibles sur le plan paysager, une attention particulière devra être portée à la mise en valeur du patrimoine naturel.

La préservation et la mise en valeur des différents paysages qui composent le Pays de Gex constituent un enjeu majeur du projet de SCOT.

Il s'agira par ailleurs de s'attacher tout particulièrement à «traiter» la qualité des entrées de territoire et des entrées de ville.

L'existant en matière de protection du patrimoine naturel (réserve naturelle, arrêtés de biotopes, sites classés, édifices classés et inscrits) est le résultat de l'évolution des mentalités et des compromis réalisés. Cet existant ne doit en aucun cas être considéré comme une fin en soi, mais comme un point de départ sur lequel s'appuyer.

Au-delà de la mise en valeur des paysages gessiens, la **préservation et la déclinaison d'une identité rurale à travers les nouvelles constructions (la qualité architecturale)** seront recherchées.

1•5 Prévenir les risques naturels ou liés aux activités et veiller à la protection des ressources naturelles

Rappel du diagnostic :

Le territoire du SCOT est soumis à des nuisances, liées aux activités humaines, et à des risques naturels :

- **Nuisances sonores** : les axes de grande circulation comme la RD1005 et la RD 884-894 sont classés par arrêtés préfectoraux en zones de nuisances sonores. Ces données sont prises en compte dans les plans locaux d'urbanisme. L'aéroport international de Genève-Cointrin, la traversée des bourgs et des centres-villes par les flux de véhicules journaliers constituent une source de nuisances multiples comme le bruit, la pollution émise, l'insécurité, ...
- **Risques d'inondations de plaine et de crues torrentielles** sur les communes de Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns, Crozet, Gex et Saint Genis-Pouilly.

Les ressources naturelles dans le Pays de Gex :

- Les versants du Jura présentent une **importante couverture boisée**. C'est une donnée physique majeure à prendre en compte. Cette forêt fait partie intégrante du paysage gessien. Pourtant, les friches et la fermeture du paysage, consécutifs à la déprise agricole, risquent de bouleverser cet équilibre.
- **Déficit de la production des carrières comprises dans le périmètre du SCOT.**
- La ressource en eau qui fait l'objet d'un point particulier.

La Communauté de Communes du Pays de Gex a pour compétence la gestion des eaux et de l'assainissement.

- **Gestion des eaux pluviales** : la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux Collectivités la délimitation des différentes zones pour limiter l'**imperméabilisation** des sols et la prévision des installations pour assurer la collecte et le **stockage** éventuel des eaux. La Communauté de Communes du Pays de Gex a lancé fin 2004 le Schéma Directeur des Eaux Pluviales.
- **Assainissement** : la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 impose des dispositions. Dans le cadre d'une politique globale d'assainissement, les communes cherchent depuis quelques années à renouveler et à adapter au mieux leurs réseaux. Le schéma d'assainissement est mis en œuvre depuis le second trimestre 2002.

Afin de diminuer les risques, nous agissons principalement en terme de prévention, en veillant à la sécurité des personnes et des biens. Pour protéger les ressources, nous tâcherons de limiter les pressions qui pèsent sur celles-ci.

Le SCOT se donne pour objectif de protéger les biens et les personnes des risques prévisibles :

- **pour les risques d'inondations et pour les risques de mouvements de terrains** en déterminant les secteurs d'extension de l'urbanisation en fonction des zones à risques et en prenant les mesures nécessaires en amont pour éviter une aggravation des risques.
- **pour les risques technologiques** en étudiant l'implantation des activités technologiques en fonction de la sensibilité du milieu et de la proximité des lieux d'habitation.
- **pour les risques de santé publique** en améliorant la qualité de l'air (limiter la production de polluants et réduire les émissions de gaz à effet de serre) ou encore en diminuant l'exposition des populations aux nuisances sonores liées aux activités économiques, aux infrastructures de transports (routes, aéroport...).

L'exploitation des carrières dans le Pays de Gex pose des problèmes environnementaux (mauvaise intégration paysagère, circulation de camions...). **Il faudra donc veiller à respecter les conditions d'exploitation et se poser la question de l'approvisionnement. Leur remise en état après exploitation doit constituer un objectif majeur.**

Il s'avère également nécessaire de veiller à **l'équilibre de la forêt** et de mettre au point les modalités d'entretien et de gestion durable garantissant sa diversité biologique, sa productivité et sa capacité de régénération, afin de lutter contre le dépérissement des résineux. Ainsi, la promotion de la filière bois-énergie reste la mesure essentielle à mettre en œuvre.

En ce qui concerne les objectifs de mise en valeur de la forêt et du maintien de la diversité des paysages ouverts : **le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et l'ONF participeront à la mise en place** de ces orientations.

La gestion et la valorisation des déchets (tri sélectif, compostage, déchetteries...) figurent parmi les initiatives à maintenir et à encourager dans le cadre du SCOT.

Au-delà de la préservation de la richesse environnementale, l'objectif du SCOT est de favoriser la recherche de la qualité environnementale en soutenant des initiatives favorisant la **rationalisation de la consommation d'énergie, ainsi que l'utilisation d'énergie renouvelable (énergie solaire...).**

1-6 Gérer avec prévoyance la «ressource en eau»

Rappel du diagnostic :

*La ressource en eau potable constitue **un véritable enjeu** pour le Pays de Gex. Pour partie, l'alimentation provient (du karst) du Jura, et des aquifères de plaine. La sollicitation des sources karstiques étant forte sur le territoire, des problèmes de pollution de l'eau peuvent survenir. La qualité environnementale des rivières dépend des pompages effectués dans les sources du Jura : si la quantité d'eau diminue, les polluants sont concentrés. Il est donc nécessaire d'adapter les besoins d'alimentation en eau potable au regard des besoins du milieu naturel. Le contrat de rivières transfrontalier en cours y contribue.*

*La Communauté de Communes du Pays de Gex s'est dotée au cours du second trimestre 2002 d'un **Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable** pour programmer les investissements et interconnexions de secours ou d'appoint et faire face aux besoins de la population estimée à 100 000 habitants en 2020 (60 000 habitants en 2000).*

Nous n'ignorons pas le lien entre **le développement futur du Pays de Gex** et la **ressource en eau**, une des ressources naturelles les plus fragiles du territoire, ainsi que les pressions et les contraintes que celle-ci pourrait subir. La ressource en eau potable est un aspect qui conditionne le développement futur, c'est un élément de transversalité et de lisibilité du territoire mais qui reste «fragile».

- Afin de permettre une **gestion équilibrée de la ressource en eau**, il **faudra déterminer les conditions de croissance démographique et économique**, il **faudra aussi localiser les secteurs de développement afin d'intégrer les besoins futurs**.
- Il est également nécessaire d'améliorer la mise en sécurité des réserves, l'interconnexion des réseaux en eau potable et la sollicitation de nouvelles ressources (Lac Léman et nappe de Pougny).

Par ailleurs, **nous incitons à cordonner et structurer l'offre de loisirs touristiques liée à l'eau et d'en évaluer les besoins** (thermes, plans d'eau, le Rhône, le lac Léman, canons à neige...).

Enfin, il **s'agira de protéger les zones humides** pour assurer le maintien de la bio diversité et les risques d'inondations. **Des mesures de protection et de valorisation des berges** des cours d'eau seront préconisées.

Partie 2

Objectif n°2

Rééquilibrer le développement du Pays de Gex

Depuis quelques décennies, le Pays de Gex connaît une croissance soutenue, en premier lieu sur sa partie centrale, puis sur la plaine et en partie sur les Bas-Monts.

Le second principe du projet de développement repose donc sur la notion d'équilibre dans la structuration du territoire. L'implantation des zones d'habitats et d'activités doit se faire selon une logique de pôles urbains structurés.

Notre projet politique doit se bâtir autour de la notion d'équilibre du territoire.

Ce dernier se traduisant par six orientations :

- S'appuyer sur le réseau urbain du Pays de Gex
- Développer une politique d'équipements et de services structurants au niveau intercommunal
- Maîtriser la pression foncière afin de gérer le développement urbain
- Densifier, diversifier et qualifier l'habitat
- Mettre en œuvre une stratégie communautaire d'implantation des activités économiques, s'appuyant sur une organisation et une qualité des espaces d'accueil
- Améliorer les déplacements des personnes

2.1 S'appuyer sur le réseau urbain du Pays de Gex

Rappel du diagnostic :

Le Pays de Gex comptait 57 902 habitants au recensement de 1999. Les recensements complémentaires de 2002 et de 2003 évaluent la population totale du Pays de Gex à 61 669 habitants.

*L'armature urbaine du Pays de Gex se caractérise par une **succes-sion de petites villes et de villages**. Le tissu urbain est dense dans la partie centrale et plus lâche dans les zones de piémont et dans le sud. La Ville de Gex constitue le centre historique et administratif du Pays de Gex.*

*La répartition de la population est **inégale** sur le territoire. Près de la moitié d'entre elle (47,20 %) est concentrée sur 4 communes : Gex, Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly et Divonne-les-Bains. Ces communes ont toutes plus de 6 000 habitants, Gex concentrant sur son territoire la population la plus importante. 17 communes ont 1 500 habitants.*

Le Pays de Gex étant un territoire attractif sur le plan économique, plus du tiers de la population est composé de ménages âgés de 20 à 39 ans. L'indice de jeunesse est plus élevé que dans le reste du département de l'Ain. Quant à la part des jeunes de 20 à 25 ans et des personnes âgées, leur proportion diminue et est inférieure à la moyenne départementale.

L'analyse de la pyramide des âges de la population du territoire du SCOT montre que les besoins en termes d'équipements, de services et de commerces sont élevés.

Le réseau de petites villes (Collonges, Péron, Prévessin-Moens, Cessy et Thoiry) du territoire sera renforcé.

Pour cela, notre projet politique devra permettre de doter le réseau de petites villes d'une offre **de services suffisante et multi-fonctionnelle pour assurer une bonne qualité de vie à la population gessienne** : poste, services administratifs, commerces de proximité, services à la personne, maisons de retraite, vie associative,...

Les pôles urbains que sont Divonne-les-Bains, Gex, Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly devront jouer pleinement leur rôle et assurer une répartition harmonieuse des équipements et des services de rayonnement intercommunal.

En outre, ce réseau devra prendre en compte l'ossature des bourgs et des hameaux afin que des services de proximité soient implantés, et que chaque espace de vie dispose d'une offre de services adaptée à ses besoins.

2-2 S'appuyer sur le réseau urbain du Pays de Gex

Rappel du diagnostic :

Le diagnostic territorial met en évidence l'inégal niveau de services à la population et équipements structurants selon les secteurs.

Le Pays de Gex est bien couvert dans sa globalité en matière d'équipements sportifs, culturels, de loisirs. Les équipements culturels sont plus développés sur Divonne les Bains, Ferney-Voltaire, Gex et Saint Genis-Pouilly, communes concentrant sur leur territoire la plupart des équipements. On note cependant une inégalité spatiale : le sud du Pays de Gex est moins bien couvert en termes d'équipements sportifs que le reste du territoire gessien.

L'accueil de la petite enfance, les écoles maternelles et primaires et les établissements du second degré répondent globalement mais de moins en moins, aux besoins de la population.

*Le Pays de Gex est moins bien couvert par les **équipements et services médico-sociaux**. Le secteur de la santé constitue une des préoccupations majeures de la population locale. L'offre de soins de proximité présente un déficit de pharmacies et de médecins généralistes sur l'ensemble du territoire. A noter que le secteur de Collonges est classé en « situation difficile » pour l'accès aux premiers soins.*

L'accès aux services hospitaliers varie selon le lieu de travail. Les frontaliers bénéficient par leur statut de l'accès à l'hôpital cantonal de Genève alors que les salariés français relevant du régime de la Sécurité Sociale sont orientés vers les centres hospitaliers de Saint-Julien en Genevois, Annecy, Chambéry, Grenoble ou Lyon.

Les équipements pour les personnes âgées sont en train de s'étroffer sur l'ensemble du territoire.

*Le diagnostic met l'accent sur l'**absence d'établissements d'hébergement** pour les adultes handicapés, les enfants et adultes déficients mentaux et polyhandicapés, les travailleurs handicapés et les enfants atteints du trouble de la conduite.*

Par ailleurs, l'offre de formation initiale et continue est insuffisante comparée aux besoins des jeunes et des adultes.

*Des **aires d'accueil** des gens du voyage sont prévues dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. La Communauté de Communes du Pays de Gex est en charge de ce dossier.*

Les services à la population représentent un enjeu majeur pour maintenir et développer le tissu démographique, social et économique local. Il s'agit d'organiser le territoire, de lutter contre les effets d'isolement des populations, de mieux densifier les espaces par une organisation des services en proximité, donner aussi de la solvabilité et de l'attractivité à ces services, améliorer les solidarités intercommunales, voire communautaires, dans la gestion « ensemble » des populations résidentes.

Le secteur des services recouvre un champ très vaste dont il est très souvent difficile d'avoir une vision globale.

Il y a plusieurs raisons à cela, comme par exemple :

- les domaines concernés : santé, culture, loisirs, éducation, emploi, formation, commerces, sont variés, nombreux et en interaction,
- l'éventail d'acteurs et d'opérateurs intervenant dans ces domaines est particulièrement large,
- les différences de statuts induisent des diversités dans les objectifs, modes de fonctionnement, modalités de choix et de décisions...
- les notions de services marchands ou non, publics ou privés, ainsi que les formes intermédiaires qui peuvent exister, amènent à poser de façons multiples la question de la solvabilité d'un service au regard des critères pris en compte.

Afin de conforter l'offre existante en matière d'équipements, de services publics et culturels majeurs (Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly, Gex et Divonne-les-Bains), une attention particulière sera portée à la poursuite du développement des coopérations intercommunales.

L'offre de services de base comme la culture, le sport, l'éducation, la petite enfance, les personnes âgées ou la santé, devra être renforcée en s'appuyant sur l'organisation de notre territoire autour des petites villes.

Les services de proximité devront accompagner et conditionner le développement des bourgs.

Notre objectif politique devra veiller à **poursuivre et à développer l'ensemble des projets en matière de santé et de formation**. Cette réflexion sera intégrée dans le cadre plus large du bassin genevois.

A titre d'exemple, nous revendiquerons et soutiendrons **la création de nouveaux établissements technologiques et professionnels publics** (2^{ème} lycée public et établissement d'enseignement technologique et professionnel).

L'ensemble de ces mesures doit permettre d'aboutir à la mise en place d'un schéma des services à l'échelle du territoire et de chaque espace de vie.

L'objectif final étant d'arriver à avoir une utilisation rationnelle des équipements et services (au niveau communal et intercommunal). Dans cette perspective, il est nécessaire de prévoir **la réalisation de structures d'accueil pour personnes âgées, pour la petite enfance ou bien encore pour les personnes handicapées**.

2.3 Maîtriser la pression foncière afin de gérer le développement urbain

Rappel du diagnostic

*L'extension de l'urbanisation principalement sous la forme d'habitat pavillonnaire, induit une **importante consommation du foncier disponible**, un étalement du tissu urbain sans véritable logique d'organisation et un mitage du paysage. Le Pays de Gex est soumis à une **très forte pression foncière**.*

*Le Programme Local de l'Habitat du Pays de Gex définit une stratégie et des outils adaptés **aux enjeux spécifiques** du territoire gessien en matière d'habitat. En ce qui concerne la politique foncière, une évaluation du foncier mobilisable et une réflexion sur l'opportunité d'un organisme de portage foncier sont prévues.*

Pour ne pas renforcer les tendances actuelles s'illustrant par les phénomènes de mitage et d'étalement urbain, nous déterminerons des **secteurs prioritaires pour le développement de l'habitat**, à proximité des **voies de communication principales et des axes structurants de transport en commun**. Ce développement de l'habitat conditionnera aussi le développement économique et notamment la question du développement commercial.

- Nous privilégierons un développement maîtrisé de l'urbanisation qui vise à conforter une attractivité durable pour le territoire. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire d'engager **une démarche fondée sur la densification et la structuration du réseau urbain**, et sur **l'utilisation économe de l'espace** prenant en compte la préservation et la valorisation des composantes environnementales.
- Pour répondre à la pression foncière à laquelle notre territoire est confronté, nous veillerons à le **doter d'outils adaptés et de dispositifs performants**.

Il est important de donner un cadre d'évolution non seulement au territoire, mais également à chaque «espace de vie».

En matière d'habitat, nous favoriserons une politique **volontariste et une meilleure maîtrise publique foncière** dans l'optique d'une gestion plus rationnelle des **nouveaux besoins en logements**.

Enfin, nous veillerons à ce que soient bien intégrées **les problématiques foncières dans le projet d'agglomération franco-suisse**.

2-4 Densifier, diversifier et qualifier l'habitat

Rappel du diagnostic

A l'échelle du territoire gessien, le parc de logements, constitué en majorité par de l'habitat individuel, ne peut répondre actuellement à la forte demande qui résulte du rayonnement de l'agglomération genevoise.

*La pression foncière extrême implique une **crise du logement** et une **croissance urbaine déséquilibrée**. Les prix de l'immobilier atteignent des niveaux très élevés et constituent un frein pour les salariés français pour accéder à la location comme à l'accession.*

Le parc de logement social, géré majoritairement par la SEMCODA et l'OPAC de l'Ain, représente 15% des résidences principales et se concentre surtout sur les communes de Saint Genis-Pouilly, Ferney-Voltaire, Gex et Divonne-les-Bains. Il est constitué essentiellement de logements collectifs. La pression sur le logement social est très forte, étant donné que la demande est bien supérieure à l'offre. Le taux de vacance est quasi nul sur l'ensemble du parc.

L'offre de logements adaptés aux ménages relevant du IIIème Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées est à développer.

Une stratégie durable de développement du parc de logements est donc à définir pour éviter l'asphyxie du Pays de Gex à moyen terme.

Dans un souci d'équilibre pour le territoire, il faudra nécessairement mener une politique volontariste en matière d'habitat. Cette dernière devra privilégier la densification et se concentrer essentiellement sur les secteurs présentant de forts enjeux (zones urbaines). **Nous veillerons également, à ce que l'articulation entre les zones d'habitats à forte densité et les lignes de transport en commun s'effectue.**

Nous nous attacherons également à considérer les autres secteurs (ceux privilégiant une densité plus faible) comme étant complémentaires au développement des centres urbains. Cette stratégie devant au final conduire au renforcement des centres bourgs.

Les pôles urbains, les zones plus densément urbanisées (long de la RN5, Ornex, Prévessin-Moëns) et les petites villes auront pour vocation d'accueillir la population de façon privilégiée. **Le taux de croissance de ces communes est fixé à 2.5% par an.**

Les bourgs quant à eux viendront en complément et leur croissance **ne devra pas dépasser les 2% de population supplémentaire par an.**

De plus, dans un souci de densification et de maîtrise de la consommation de l'espace, la consommation moyenne foncière est fixée à : **700 m² par logement en individuel et à 150 m² par logement en collectif.**

Enfin concernant **l'offre en matière d'habitat**, nous considérons comme essentiel d'entreprendre une **diversification des produits d'habitat** (type et nature) qui permette de répondre à la demande (personnes âgées, primo accédants, salariés en France, fonctionnaires internationaux), tout en garantissant une qualité du patrimoine bâti.

Cet objectif devra permettre de répondre aux **orientations du PLH** du Pays de Gex avec un rééquilibrage de l'offre en logement social à l'échelle du territoire.

2-5 Mettre en oeuvre une stratégie communautaire d'implantations d'activités économiques s'appuyant sur une organisation et une qualité des espaces d'accueil

Rappel du diagnostic

Le diagnostic territorial recense **28 sites dont 2 zones intercommunales** : les Technoparc de Saint-Genis-Pouilly et de Collonges. Plus des trois-quarts des sites se situent dans le centre du Pays de Gex. Le sud du Pays de Gex se développe également en accueillant 20% de l'activité économique.

Néanmoins, on constate un certain **«éparpillement»** dans la localisation des zones d'activité, synonyme de consommation d'espace dans un contexte où le foncier d'immobilier est rare et cher.

L'analyse des espaces économiques fait apparaître **le mixage** de la plupart des zones qui associent commerce et artisanat, sans plan d'aménagement d'ensemble, sans réelle vocation et sans plan paysager et architectural (hormis pour les espaces communautaires).

La zone franche du Pays de Gex constitue par ailleurs un avantage concurrentiel à développer.

Par ailleurs, il existe de réelles potentialités dans le cadre d'une coopération avec Genève. Le projet du Rectangle d'Or s'inscrit dans cette dynamique de développement à moyen terme.

Le schéma de développement commercial du Pays de Gex, adopté en mai 2003, n'a pas su générer une stratégie commerciale partagée par tous les acteurs locaux. Il s'avère nécessaire d'impulser une véritable organisation commerciale sur l'ensemble du territoire du SCOT et de trouver un équilibre entre les grandes surfaces commerciales et les commerces situés en centre ville, quitte à renforcer ces derniers.

Les entreprises artisanales appartiennent à un secteur dynamique et sont créatrices d'emploi. Cependant, les artisans éprouvent des difficultés pour trouver des locaux. La transmission d'entreprise n'est pas rendue aisée par la vente des fonds à des prix très élevés.

Le schéma directeur du Pays de Gex avait défini les vocations principales des centres urbains du territoire :

- les activités économiques et commerciales sont plutôt situées sur Ferney-Voltaire, Saint-Genis-Pouilly et Thoiry.
- les administrations sont implantées à Gex.
- le pôle culturel se développe à Divonne-les-Bains.

Dans le domaine économique, nous devons tout d'abord **mettre en oeuvre une organisation globale des espaces d'accueil des activités économiques**.

- Pour cela nous devons développer, en priorité, les **activités économiques locales** (industrielles, commerciales, artisanales et de service) dans les zones urbanisées, **bien desservies par les voies de communication actuelles et par les dessertes de transports en commun**.

Par ailleurs, nous édicterons les principes qui devront régir l'organisation économique du territoire :

- **La localisation future** des activités économiques à haute valeur ajoutée se situera en priorité sur le croissant allant de Ferney-Voltaire à Thoiry comprenant l'espace du «Rectangle d'Or».
- **La mise en réseau des Technoparc** devra structurer l'accueil d'activités de service industriel ou de services aux entreprises au Sud (Collonges) et au Centre (Saint-Genis-Pouilly). Le site du «Technopolis» devrait devenir un maillon de l'ensemble du réseau.
- **La création d'un nouveau pôle à vocation communautaire sur le Nord du Pays de Gex peut s'envisager**. Sa localisation devra tenir compte du nouveau maillage des dessertes routières et de transports en commun.
- **Le développement des activités commerciales** de façon préférentielle dans le croissant Ferney-Voltaire / Thoiry ou le long de la RD1005 pourra être admis, mais tout en requalifiant et en confortant les sites existants.
- Sur le plan commercial, les grandes surfaces seront encouragées à favoriser l'implantation de petits commerces de proximité et de dépannage dans les communes qui le souhaitent.

Ces principes seront complétés par la volonté d'**inscrire la qualité au sein des espaces d'accueil des activités économiques**.

- Un **schéma des zones d'activités** intégrant la totalité des surfaces existantes ou à créer devra prévoir la structure et les caractéristiques propres au **label «Pays de Gex»** des zones d'activités. Dans ce cadre, il faudra **définir des concepts immobiliers adaptés pour chaque type de zone** en particulier pour les zones d'intérêt local et les zones commerciales.

Les implantations d'activités commerciales doivent répondre à des critères de qualité urbanistique et environnementale et s'appuyer sur les petites villes et les pôles urbains afin d'assurer une desserte commerciale satisfaisante sur tous les espaces de vie qui prennent en compte trois paramètres essentiels :

- l'équilibre entre les différents types d'offre commerciale,
- une hiérarchie des offres : du quotidien au spécifique,
- une économie de déplacement s'inscrivant dans les objectifs de développement durable du SCOT du Pays de Gex.

2-6 Améliorer les déplacements des personnes

L'organisation du réseau routier et le développement des transports en commun sur le territoire du Pays de Gex représentent deux enjeux majeurs et primordiaux du Schéma de Cohérence Territoriale.

Rappel du diagnostic

- **La situation géographique et la topographie**, plus particulièrement le site de Fort l'Ecluse, contribuent à **isoler** le Pays de Gex du reste du département de l'Ain et de la France. Les principaux axes de communication sont tournés vers la Suisse et les quatre principaux postes frontières.
- **L'analyse des trajets domicile - travail** journaliers montre que 58 % de la population active résidant dans le Pays de Gex quittent le territoire français pour travailler en Suisse. Les déplacements entre les secteurs français de la Haute-Savoie et de Bellegarde-sur-Valserine vers le Pays de Gex représentent 16 % des emplois du territoire du SCOT. 53% d'entre eux se rendent dans les secteurs de Saint Genis-Pouilly / Ferney-Voltaire.
- L'analyse **des migrations internes** du Pays de Gex fait apparaître que 42 % des actifs travaillent et vivent sur le territoire du SCOT.
- Les échanges avec la Vallée de la Valserine sont **faibles** : cette dernière est davantage tournée vers le bassin d'emploi bellegardien.

Rappel du diagnostic sur les infrastructures routières :

- La **double organisation en couloir vers la France et radiale vers Genève** du réseau routier ne favorise pas la fluidité du trafic et les déplacements des personnes aux points où se superposent ces deux organisations. Les axes sont en effet saturés à proximité des douanes principales. La «2x2 voies» reliant Saint-Genis-Pouilly à Collonges n'est pas raccordée à l'A 40.
- La **desserte spatiale et temporelle du territoire** par les transports collectifs est **incomplète**. Les dessertes internes et d'accès aux transports collectifs du reste du territoire national sont insuffisantes. Certaines communes ou hameaux ne sont pas desservis par les transports collectifs.
- L'offre en matière de transports en commun est **complexe et peu coordonnée** ne permettant pas l'interconnexion des différents modes de transport. Seule la liaison entre Ferney-Voltaire et Genève fait figure d'exception, puisque l'offre y est satisfaisante et la part modale entre ces deux villes atteint 10 %.
- Une **cohérence** est à établir entre la stratégie urbaine à l'échelle globale du territoire du SCOT et **les stratégies de réseaux de transport**.

Au regard des difficultés actuelles de déplacements et de l'étalement urbain, nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser les déplacements **vers l'extérieur** du territoire mais aussi **à l'intérieur**. La finalité est **d'aboutir à une desserte équilibrée du territoire entre urbanisation et transport, notamment en faveur des transports collectifs**. C'est par la complémentarité des différents modes de transports et par leur intermodalité que nous trouverons des solutions satisfaisantes pour l'avenir (voitures, transports collectifs, modes doux, ...). Cette réflexion renvoie systématiquement à celle de la structuration urbaine du Pays de Gex évoquée plus haut. Il est par ailleurs important de se poser la question d'un plan de déplacement global intégrant en plus la question du transport des marchandises et du stationnement.

Concernant le volet «routier», nous devons aboutir à :

- **améliorer les réseaux sur les axes inter-petites villes**,
- **améliorer la protection des centres** et, en particulier des petites villes, du trafic de transit et privilégier la sécurité des déplacements doux (vélos, piétons, rollers...) sur certaines routes, afin d'améliorer les conditions de circulation sur le Pays de Gex,
- **améliorer les dessertes structurantes du territoire en définissant** :
 - le principe du prolongement d'une voie structurante au-delà du rond point de la Porte de France entre la RD35 et la RD1005. Paysagée et aménagée, elle permettra de desservir par tous les modes de transports cet espace central en utilisant autant que possible les voies existantes. L'urbanisation le long de cette voie sera interdite.
 - le principe de contournements de Ferney-Voltaire : ils doivent être envisagés dans le contexte des projets transfrontaliers (Rectangle d'or et tramway).
 - le principe de structuration de la RD35 en direction de Ferney-Voltaire.
 - la requalification urbaine de la RD1005 ce qui amène à étudier son dédoublement et éventuellement la création d'une nouvelle pénétrante sur Genève en lien avec le contournement est de Ferney.
 - le principe la restructuration de la RD984.
- **raccorder le Pays de Gex au réseau autoroutier français (A 40) au Sud**

Concernant le volet transports collectifs, nos réflexions devront permettre :

- d'avoir une desserte équilibrée du pays de Gex par les transports collectifs,
- de créer des lieux d'intermodalité (voiture, transport collectifs, modes doux - vélo, piétons, rollers...) avec notamment la création de parkings d'échanges,
- de créer et d'organiser une offre en matière de transports de proximité à la demande (tout public), en rabattement sur les lignes régulières (F, Y, TER, K) ou sur les lieux d'intermodalité,
- de maintenir la voie ferrée Bellegarde-Divonne en prévision à moyen / long terme d'une réactivation de la ligne,
- de favoriser la réalisation d'infrastructures lourdes en transport en commun (tramway, TER...).

L'ensemble de ces orientations devra être mené en étroite collaboration avec les collectivités françaises et suisses.

2.7 Arrimer notre territoire au Parc Naturel Régional

Rappel du diagnostic

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, créé par décret en février 1986 et renouvelé après extension en 1998, concerne 18 communes du territoire du SCOT.

*La charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, adoptée par décret du 17 août 1998 pour une période de 10 années renouvelable, détermine, pour le territoire du Parc, **les orientations de protection, de mise en valeur et de développement** ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle concrétise le projet de territoire du Parc Naturel Régional et engage l'ensemble des Collectivités signataires.*

*Le SCOT du Pays de Gex doit être **compatible** avec les orientations et les mesures de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.*

Le Parc Naturel Régional couvre une bonne partie du territoire gessien notamment par le biais des orientations et des actions inscrites dans sa Charte.

Nous le considérons donc comme un outil de développement à part entière du Pays de Gex. C'est pourquoi, les principes de la charte du Parc Naturel Régional seront pris en compte dans le cadre du SCOT.

Dans cette optique, nous entendons **associer activement le Parc Naturel Régional à l'ensemble des réflexions et des actions sur le périmètre commun au SCOT du Pays de Gex.**

Enfin, nous mènerons **un partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional sur des thématiques porteuses de développement harmonieux pour le Pays de Gex et d'une image de marque pour le territoire.**

Partie 3

Objectif n°3

Affirmer le Pays de Gex au sein du Bassin genevois

Le Pays de Gex partage une frontière avec la Suisse et plus précisément avec les cantons de Genève et de Vaud. Il participe à la dynamique de la métropole genevoise. Cette situation sera renforcée par une offre territoriale diversifiée, de qualité qui dépasse les contraintes liées à sa position périphérique.

C'est à cette condition que les différents espaces composant le bassin de vie genevois se valoriseront mutuellement.

La reconnaissance de notre territoire et de ses capacités suppose

les orientations suivantes :

- Participer à la définition de la stratégie de développement du bassin de vie genevois
- Renforcer les dessertes pour faciliter les échanges transfrontaliers
- Poursuivre et renforcer nos partenariats avec les territoires français, voisins
- Organiser et structurer une offre touristique franco-genevoise
- Promouvoir une qualité urbaine, architecturale et environnementale

3.1 Participer à la stratégie du développement du bassin de vie genevois

Rappel du diagnostic

Le diagnostic a mis en évidence **le caractère transfrontalier** que revêt l'aménagement de l'espace gessien. L'article L 124 – 1 du Code de l'Urbanisme, introduit par la loi SRU du 13 décembre 2000, prévoit que :

«Les documents d'urbanisme applicables aux territoires frontaliers prennent en compte l'occupation des sols dans les Etats limitrophes». Le schéma de cohérence territoriale doit tenir compte de l'occupation des sols existante sur les territoires suisses limitrophes.

De fortes interdépendances économiques, sociales et culturelles existent avec les cantons de Genève et de Vaud. Le territoire franco-valdo-genevois constitue une entité urbaine transfrontalière et inter-cantonale dont la gestion nécessite la mise en place de projets communs et de co-financements. Il regroupe environ 700 000 habitants.

La **coopération transfrontalière** constitue le concept de base sur lequel les acteurs institutionnels et locaux s'appuient pour mener à bien leur démarche de projet commun. Elle s'est mise en place progressivement par l'intermédiaire de différentes instances de concertation comme le Conseil du Léman et le Comité régional franco-genevois. La coopération transfrontalière a été renforcée par l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne depuis 2002.

Parallèlement, l'Union Européenne a institué un **programme d'initiative communautaire INTERREG III France / Suisse 2000-2006**.

Nous entendons **poursuivre et amplifier les actions de coopération transfrontalière en cours et à venir**.

Elles passent principalement par une **participation active au sein de l'Association régionale de coopération regroupant les instances politiques françaises autour du canton de Genève, et au sein du CRFG**, regroupant les instances politiques françaises et suisses et travaillant à la **construction du projet d'agglomération franco-valdo-genevois**.

Nous nous efforcerons, grâce à la clarté des objectifs du projet de territoire du Pays de Gex, de faire aboutir ce projet qui touche la vie quotidienne des habitants.

En effet, le projet d'agglomération porte sur sept thèmes principaux : le développement des transports en commun transfrontaliers, la question de la desserte routière, l'accès aux établissements de santé et de formation, l'environnement (le plan vert-bleu, le contrat de rivières transfrontalier...), le développement d'espaces économiques transfrontaliers (comme par exemple le rectangle d'or), la culture et le logement.

3.2 Renforcer les dessertes pour faciliter les échanges transfrontaliers

Rappel du diagnostic

Les dessertes transfrontalières en transports collectifs restent concentrées sur les grands centres de population. Le sud du territoire, compris entre Saint Jean de Gonville et Collonges, a difficilement accès aux liaisons transfrontalières en transports collectifs, alors qu'environ 60 % des actifs de la zone effectuent leur trajet domicile-travail en liaison avec l'agglomération genevoise.

Les projets des transports genevois, vaudois et français doivent être en adéquation dans toute élaboration de politique des transports.

La Charte de Développement des Transports Publics Régionaux (DTPR) a été signée par toutes les autorités organisatrices des transports du bassin franco-valdo-genevois en juillet 2003. Son objectif principal visait à ce que les Autorités Organisatrices aient une vision partagée des enjeux de déplacement sur ce territoire et des réponses à y apporter : un schéma global de la desserte des transports collectifs de ce territoire a été réalisé.

Au regard des difficultés actuelles de déplacements, le Pays de Gex **doit intégrer ses problématiques de déplacements au sein du bassin de vie genevois, afin que les échanges frontaliers soient facilités** au quotidien.

Ainsi, le développement des transports en commun et le prolongement des tramways en territoire français, en facilitant le rabattement et la création de pôles d'échanges (parkings relais en autre), apparaissent comme indispensables, afin de garantir un développement durable pour le territoire.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de **renforcer les liaisons avec la Suisse en capacité et en qualité tout au long de la frontière**. C'est pourquoi, il faut veiller à développer tous les modes de déplacements (transports routiers, transports en commun, ferroviaire, vélos...) pour que nous puissions affirmer une politique de déplacement transfrontalière. Cet objectif s'applique en direction des bassins genevois et vaudois, de Bellegarde et de la Haute Savoie.

3.3 Poursuivre et renforcer nos partenariats avec les territoires français voisins

Rappel du diagnostic

Le diagnostic territorial souligne que la Vallée la Valserine, le Bassin Bellegardien et le Jura constituent la troisième couronne de l'agglomération genevoise.

Des actions communes existent déjà notamment dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes et du Parc Naturel du Haut-Jura.

La position de notre territoire au sein de la 2^{ème} couronne de la métropole genevoise et notre engagement dans le projet d'agglomération transfrontalier, nous conduisent tout naturellement à la nécessité de **renforcer nos liens avec le Bassin Bellegardien et à poursuivre les partenariats initiés avec les territoires environnants** tels que le Jura ou encore la Haute-Savoie.

3.4 Organiser et structurer une offre touristique ouverte sur le bassin lémanique

Rappel du diagnostic

Le territoire du SCOT dispose de potentialités touristiques liées aux paysages naturels et au développement des sports d'hiver et d'activités estivales, à ses sites et monuments architecturaux et culturels, au CERN et à la station thermale de Divonne-les-Bains. Le diagnostic territorial souligne le déficit de produits touristiques ciblant à la fois une clientèle de proximité et nationale. Le Pays de Gex qui est certes associé à l'image de Genève, n'a toutefois pas développé une identité propre au territoire en matière de tourisme.

Un certain nombre de dysfonctionnements caractérise l'organisation de l'offre touristique.

Les capacités d'hébergement sont constituées de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes, d'hébergements collectifs, d'hôtels et de meublés classés. Ils sont concentrés sur deux pôles distincts : la Vallée de la Valserine et la commune de Divonne-les-Bains. Les capacités d'hébergement et le nombre d'établissements sont en diminution depuis 1998.

Le Pays de Gex présente plusieurs composantes (économie, habitat, loisirs de science, de nature et de l'eau) qui lui permettent d'avoir des atouts en matière de développement touristique. Nous devons donc investir ces potentialités. Notre offre est à organiser et à faire évoluer pour l'adapter à un tourisme de qualité et de proximité.

Ainsi, nous devons agir pour **organiser les sites touristiques phares du territoire et les inscrire dans une véritable stratégie de développement associée à l'image de Genève.**

Des efforts particuliers seront entrepris autour des **6 offres phares** du territoire : CERN, Station Monts Jura, Station thermale de Divonne-Les-Bains, la Haute Chaîne du Jura (Valserine), Fort l'Ecluse, Château de Voltaire.

Pour ce qui concerne plus particulièrement **la Valserine**, nous souhaitons qu'une démarche spécifique puisse être mise en œuvre, notamment en relation avec le PNR du Haut-Jura, afin de **construire une offre diversifiée** prenant appui sur l'offre neige existante, la qualité environnementale et les perspectives qu'elle offre en matière de tourisme «vert» (randonnées), ou encore sur les potentialités à confirmer, notamment sur le site de Menthithères et sur les projets de développement de nouvelles activités à Lélex et Mijoux.

Il s'agira également de favoriser des actions visant à proposer une gamme de produits touristiques plus importante et diversifiée, par exemple en s'appuyant sur les labels existants (station verte) et sur une offre nature et science en lien avec le CERN.

Cet objectif nécessite **une approche globale** intégrant mieux les potentialités du territoire et les coordonnant avec l'offre touristique genevoise.

Notre territoire dispose de **belles potentialités en matière de loisirs de proximité qui doivent se structurer** autour de quatre pôles :

- des espaces de détente : col de la Faucille, lac de Divonne-les-Bains,...
- des espaces de pleine nature favorisant la randonnée ou le développement d'offres spécifiques telles que les parcours aventure,
- des sites patrimoniaux : Fort l'Ecluse, Château de Voltaire complétés par un petit patrimoine bien réparti sur le territoire,
- des sites récréatifs : casino, hippodrome de Divonne les Bains, golfs, site multi-loisirs de Crozet, projet de multiplex de Saint-Genis-Pouilly.
- Enfin, nous devons **valoriser les opportunités existantes quant aux relations entre la thématique de l'eau et l'activité du tourisme et de loisirs**. Ces dernières portent sur :
 - les projets de plans d'eau qui sont à coordonner d'un point de vue environnemental et touristique. Leur complémentarité avec le lac Léman est également à rechercher.
 - le réseau de rivières et ruisseaux constitue la base d'une offre sur laquelle peut s'appuyer une offre de loisirs et de tourisme liée à l'eau.
 - une offre en lien avec le Rhône est également à rechercher.

3-5 Promouvoir une qualité urbaine, architecturale et environnementale

Rappel du diagnostic

Le cadre paysager et environnemental, offre au Pays de Gex un élément qualitatif d'attractivité. Le territoire du SCOT dispose d'atouts à proximité de l'agglomération genevoise :

- *les centralités de bourgs villageois qui se réfèrent à une identité rurale, témoin du passé,*
- *le patrimoine archéologique et historique,*
- *les centres urbains denses qui proposent une gamme élargie de services urbains,*
- *les quartiers en périphérie dont la qualité résulte en partie des modalités de liaisons avec les centres villes,*
- *les quartiers résidentiels sur les Bas Monts,*
- *les sites naturels de la Vallée de la Valserine.*

*Conformément à l'article L 110-1 II du Code de l'Environnement, relatif à la notion de développement durable, le diagnostic territorial souligne la nécessité d'établir une **stratégie durable de développement** pour préserver et développer le patrimoine naturel et urbain du territoire du SCOT.*

En association avec le développement maîtrisé et encadré de l'urbanisation future, **des exigences qualitatives** (esthétique, fonctionnalité,...) et **environnementales** (démarches Haute Qualité Environnementale, insertion paysagère, architecture bois,...) **seront développées** dans le cadre d'opérations d'ensemble publiques et privées.